

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre AUGER, le Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mesdames Gisèle FLOQUET, Caroline BARROS MM. Jean-Pierre AUGER, Gilles SERT, François NOUBLANCHE, Stéphane ROHOU, Claude BOCH, Sébastien CAFFARD, Jacques LEBRUN

Absents excusés : Mesdames Aurélie BRET, Agnès HENAULT, Corrine BIDAULT, Messieurs Damien WIECZOREK, Benoit KARPINSKI, Alain PROCHASSON

Convocation : 26/02/2020

Secrétaire de séance : Madame Caroline BARROS

Début de séance : 20h

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote compte administratif 2019
- Vote compte de gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Taxe sur la publicité extérieure Tarifs 2021
- Droit de passage sur la parcelle AB 15
- Réparation du chauffage du groupe scolaire
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Vote des Comptes Administratifs 2019 de la commune:

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Gisèle FLOQUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Pierre AUGER, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de présentation du compte administratif de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultat reporté | 45 435.16 | | | 34 089.90 | 45 435.16 | 34 089.90 |
| Opérations de l'exercice | 157 338.53 | 71 445.76 | 396 387.93 | 491 757.70 | 553 726.46 | 563 203.46 |
| RAR | | 47 422.50 | | | | |
| TOTAUX | 202 773.69 | 118 868.26 | 396 387.93 | 525 847.60 | 599 161.62 | 644 715.86 |
| Résultat de clôture sans RAR | 131 327.93 | | | 129 459.67 | | |
| Résultat de clôture avec RAR | 83 905.43 | | | 129 459.67 | | |

2° Constate que pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation du Compte Administratif 2019 de l'Eau et de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Gisèle FLOQUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Pierre AUGER après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de présentation du compte administratif de l'eau et de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultat reporté | | 268 514.22 | | 46 393.71 | | 314 907.93 |
| Opérations de l'exercice | 305 490.85 | 224 648.23 | 82 271.00 | 134 696.87 | 387 761.85 | 359 345.10 |
| RAR | 25 000.00 | | | | 25 000.00 | |
| TOTAUX | 330 490.85 | 493 162.45 | 82 271.00 | 181 090.58 | 412 761.85 | 674 253.03 |
| Résultat de clôture sans RAR | | 187 671.60 | | 98 819.58 | | 286 491.18 |
| Résultat de clôture avec RAR | | 162 671.60 | | 98 819.58 | | 261 491.18 |

2° Constate que pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote des Comptes des Gestion 2019 :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre AUGER,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif, de l'exercice 2019 de la Commune, du Service de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que les décisions modificatives que s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune, du Service de l'Eau et de l'Assainissement;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2019 :

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2019 de la manière suivante :

| Compte | Commune | Eau et Assainissement |
|--------------------|-------------|-----------------------|
| 001 Investissement | -131 327.93 | 187 671.60 |
| 002 Fonctionnement | 45 554.24 | 98 819.58 |
| 1068 | -131 327.93 | |

Taxe sur la publicité extérieure Tarifs 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'instaurer une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas l'appliquer.

Droit de passage sur la parcelle AB 15 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08/11/2019 concernant la vente de la parcelle AB 394 avec un droit de passage d'un mètre sur la parcelle AB15.

Il propose au Conseil Municipal d'abonner ce droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- La commune n'exerce plus et n'a plus aucune utilité du droit de passage de la bande d'un mètre situé sur la parcelle AB 15 appartenant à Mr et Mme PROQUOT
- Ce droit de passage n'a plus lieu d'exister même pour un usage futur
- La commune consent à renoncer au droit de passage qui lui a été accordé sur la parcelle AB 15 de manière définitive

Réparation du chauffage du groupe scolaire :

Monsieur le Maire rappelle les problèmes de dysfonctionnement du chauffage par géothermie au groupe scolaire et précise qu'aucun recours n'est possible. Il a demandé à l'entreprise HUSSONNOIS de chiffrer le remplacement du mode de chauffage actuel par deux pompes à chaleur Air/Eau pour assurer le chauffage du bâtiment et l'eau chaude sanitaire serait assurée par un chauffe-eau électrique d'une capacité de 200 litres.

Le montant du devis s'élève à 42 437.64€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne se sent pas autorisé à prendre cette décision compte tenu des charges que cela induit pour le prochain budget et confie cet épineux problème à l'appréciation du prochain conseil.

Fin de la séance : 21h30

Ont signé au registre tous les conseillers présents.